

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le 19 Septembre à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle Theodilla de la Mairie de Peyrat-le-Château, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSDEVIGIE, Président.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 12 septembre 2024

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Votants	Exprimés	Non pourvu
34	24	6	24	30	1 (Peyrat-le-Château)

Pour	Contre	Abstention
30	0	0

Membres présents : ANOMAN Matthieu, BAUDEMONT Dominique, BIDAUD Jean-Michel, BOSDEVIGIE Jean-Pierre BRUN Patrick, CHABANAT Christine, CHADELAUD Michel, COUPET George, DELEFOSSE Laurent, DUGAY Marie, DUMONT-ST-PRIEST Hubert, ECHASSERIEAU Vincent, GASCHET Gérald, LEBLANC Christian, LENOBLE Monique, LEVET Elise, MARQUES Evelyne, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, ROUGIER Serge, SALAGNAT Michèle, SIMON Philippe, THEYS Michel.

Suppléants avec voix délibérative : GORGE Christine

Membres ayant donné pouvoir : BESNIER Michelle a donné pouvoir à COUPET George, BODIN Pascal a donné pouvoir à DUMONT-ST-PRIEST Hubert, BOUR Coline a donné pouvoir à SIMON Philippe, COLIN Juliana a donné pouvoir à LEVET Elise, MALET Patrick a donné pouvoir à MUZETTE Thierry, PLAZANET Mélanie a donné pouvoir à CHABANAT Christine.

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir : CHAMPAUD Marc, GORA Richard, LOURADOUR Patricia, SIMON Isabel, SUDRON Frédéric

Non pourvu : Commune de Peyrat-le-Château

Secrétaire de séance : LEVET Elise

#### INSTITUTION

#### Délibération n° 89-2024 : Modification des statuts de la Communauté de Communes au 1<sup>er</sup> janvier 2025

Il convient de modifier les statuts de la Communauté de Communes pour y intégrer la compétence Eau à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

La dernière révision des statuts de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière a été approuvée par délibération du Conseil Communautaire en date du 28 septembre 2023, puis actée par arrêté préfectoral en date du 19 décembre 2023.

Monsieur le Président indique qu'il s'agit de prendre position sur une évolution des statuts pour intégrer la compétence eau.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, ont décidé le 29 juin 2023 d'exercer la compétence « eau » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 (délibération n°51-2023). Il convient maintenant de modifier les statuts de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière pour y intégrer la compétence obligatoire eau.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5211-17, L. 5214-16 ;  
Vu la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;  
**Vu la Loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes ;**

Vu la Loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 apportant des assouplissements supplémentaires aux modalités de transfert des compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes ;

Vu la délibération n° 51-2023 portant sur l'exercice de la compétence eau à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2023 portant modification des statuts de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière ;

Vu le projet de statuts à intervenir ;

Considérant qu'il convient de réviser les statuts pour prendre en compte le souhait de transférer vers la Communauté de Communes la compétence liée à l'eau ;

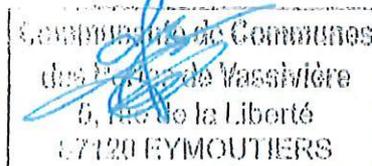
Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité de :

- **APPROUVER** la prise de compétence Eau au 1<sup>er</sup> janvier 2025 ;
- **CHARGER** Monsieur le Président de notifier aux Maires des communes membres pour adoption à la majorité requise, la présente délibération ;
- **PRECISER** que Monsieur le Préfet de la Haute-Vienne sera ensuite saisi de cette proposition de révision pour prise de l'arrêté correspondant.

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.  
A Eymoutiers, le 26 septembre 2024

Le Président,  
**Jean-Pierre BOSDEVIGIE**



Acte rendu exécutoire le : **02 OCT. 2024**  
Publié le : **02 OCT. 2024**